

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com  
 O Prise en charge : pec@mupras.com  
 O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Dr. HILMI Abdellah  
Spécialisé en Urologie  
24, Addamane Gh5 Etg RC  
Appt 1, Av EL Qods, Casablanca  
Tél : 05 22 52 66 13



ACCUEIL

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/3/23	Ca	300,-		 Dr. HILMI O. M. Spécialiste en Urologie Dr. Hamane Grégoire RC 22, 52, 66, 73 Casablanca

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	31/3/2023	364,20

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

ANNEXE 2 : HONORAIRES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

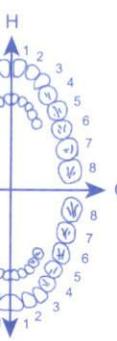
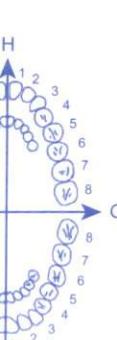
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Abdelhak HILMI**  
**SPECIALISTE**

Chirurgien- Urologue

Chirurgie des Reins, des Voies Urinaires  
 et Organes Génitaux

Exploitation et Chirurgie Endoscopiques  
 Lithotripsie Extra Corporelle

Sterilité Masculine et Impuissance  
 Maladies Sexuellement Transmissibles  
 Ancien Chirurgien Urologue des Hôpitaux  
 (Beni Mellal - Med Bouafsi)



**الدكتور عبد الحق حلمي**

اختصاصي في جراحة الكلى  
 والمسالك البولية و التنسالية

فحص و جراحة المسالك البولية عبر المنظار  
 تفتيت حصى الكلى والمسالك البولية بالأشعة

العمق والعجز الجنسي عند الرجال و الأمراض التنسالية  
 جراح اخصاصي سابقاً بالمستشفيات  
 (بني ملال - محمد بوعافي)

Casablanca, le .....

3/3/23

الدار البيضاء، في

M. S. HILMI ADDAMANE

121.40x3 = 364.20

U MAX 9,4 mm

مكعب الـ 800

364.20

PPV 121.40DH  
 EXP 04/2024  
 LOT 221421

PPV 121.40DH  
 EXP 04/2024  
 LOT 221421

PPV 121.40DH  
 EXP 04/2024  
 LOT 221421

شق - الدار البيضاء  
 24 Addamane GH 5

Tél : 05 22

Dr. HILMI Abdelhak  
 Spécialiste en Urologie  
 24, Addamane GH 5 El Qods Casablanca  
 App. 1 AV EL Qods Aïn Chock 13  
 Tel: 05 22 32 86 13



24، إقامة الضمان العمارة 5 الطابق السفلي  
 Avenue El Qods Aïn Chock- Casablanca  
 مستعجلات : 06 68 17 02 09